

Dites à votre fabricant de vous faire, sans plus tarder, une meule de fromage pour l'hiver qui arrive.

| 1924 | | OCTOBRE | SOLEIL | |
|------|----|-----------------------------|--------|------|
| | | | Lev. | Cou. |
| S | 18 | S. LUC, Evang., 2. cl. | 6 11 | 4 53 |
| D | 19 | XIX apr. PENT. et IV d'Oct. | 6 13 | 4 51 |
| L | 20 | S. Jean de Canti, conf. | 6 15 | 4 49 |
| M | 21 | S. Hilarion, abbé | 6 17 | 4 47 |
| M | 22 | De la férie. | 6 18 | 4 45 |
| J | 23 | De la férie. | 6 20 | 4 43 |
| V | 24 | S. Raphael, archange | 6 21 | 4 41 |

Sans plus tarder commandez chez votre fabricant une meule de fromage pour consommation cet hiver : vous ne le regretterez pas.

A PROPOS DU RAPPORT EDUCATIONNEL

Pour trouver qui est responsable:—Lorsque le système de classer le beurre et le fromage fut mis en pratique par la Coopérative, à ses débuts en 1910, le certificat indiquant la classe respective de chaque envoi, contenait, aussi, des remarques faites à tous les intéressés, fabricants et patrons, et de plus leur faisait connaître les défauts constatés, leurs causes et, autant qu'il était possible, le remède approprié. Par ce moyen, il était facile de reconnaître qui était responsable de la mauvaise qualité du produit: les fabricants par leur négligence ou les patrons par le mauvais lait fourni.

Pas pour vous tout seul:—Depuis l'année dernière la classification est faite par le Gouvernement Fédéral et le certificat émis est plutôt commercial; alors la **Coopérative Fédérée** a obtenu du Ministère de l'Agriculture de Québec de continuer l'envoi de conseils et de remarques appropriés, sous forme de rapport éducationnel. Ce rapport est adressé au fabricant parce que c'est bien lui qui doit le premier connaître les défauts constatés dans les produits et donner les conseils utiles pour aider à les corriger. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut cacher aux patrons les remarques qui peuvent les mettre au courant de la négligence ou de la mauvaise volonté des fabricants. Quelques-uns parmi les fabricants semblent croire que la chose les regarde personnellement, uniquement et exclusivement, puisqu'ils ont écrit à la **Coopérative Fédérée** de ne pas envoyer ce rapport à d'autre qu'à eux-mêmes, prétendant que les patrons ne devraient pas connaître les défauts trouvés dans leurs produits. Au contraire les patrons doivent connaître le contenu de ce rapport et ils ont le droit de demander aux fabricants de leur en donner connaissance, soit en le remettant au bureau du directeur ou bien en l'affichant sur le portique de réception, là où tous peuvent en prendre note.

Présidents, secrétaires et inspecteurs:—Advenant le cas où des fabricants refuseraient de laisser voir ce rapport aux patrons, nous en adresserons copie à tous les présidents ou secrétaires de chaque fabrique qui nous en feront la demande. Comme les inspecteurs de division ont besoin de connaître les fabriques qui ont le plus besoin de leurs services, copies des rapports de leur division leur sont envoyées aussitôt que les lots de beurre ou de fromage sont examinés. Les patrons peuvent donc se renseigner aussi auprès d'eux, quand ils ont l'occasion de les rencontrer.

C'est le gouvernement fédéral:—D'après les lettres que nous recevons, il semble exister encore l'impression que la **Coopérative Fédérée** y serait encore pour quelque chose dans la classification. Que l'on sache donc que la classification est, depuis 1923, absolument contrôlée et faite par les fonctionnaires du Gouvernement Fédéral. Lorsque les remarques contenues dans notre rapport correspondent aux défauts indiqués sur le certificat cela ne veut pas dire qu'il y a eu entente entre les classificateurs officiels et nous, pour en décider ainsi; le travail des classificateurs et l'examen que nous faisons, sont toujours faits séparément.

Justice:—Quand nous constatons ou que nous croyons qu'il y a eu erreur de leur part, nous leur demandons de bien vouloir examiner de nouveau ces lots en question et nous pouvons leur donner crédit de s'être toujours rendu de bonne grâce à ces demandes et d'y avoir donné justice. Il arrive très souvent que nos remarques ne correspondent pas à la décision du classificateur, et c'est surtout sur ce point que je vais insister.

Quelques explications:—On peut être porté à croire qu'il y a contradiction entre le classificateur et celui qui est chargé de faire ces remarques, par exemple, quand nous attirons l'attention du fabricant sur la saveur que nous constatons n'être pas très nette et que le certificat désigne ce lot comme étant du No 1. Mais voici l'explication. Le certificat ne peut pas contenir ces mots "saveur pas très nette" et être un certificat de No 1. Précisément, la semaine dernière un fabricant s'est plaint que nos remarques étaient de l'imagination parce que le certificat du lot correspondant à notre rapport le désignait No 1; mais le lot suivant était classé No 2; les deux lots pouvaient aussi bien être No 2, comme ils pouvaient aussi être No 1, c'est-à-dire que c'était un produit "sur les deux lignes," entre les deux classes, No 1 et No 2.

Alors même que nos remarques peuvent souvent paraître trop sévères, elles doivent néanmoins être prises en considération, et l'on doit tout de suite chercher où peut se trouver la cause que la qualité laisse à désirer, même si le produit a été classé No 1. Je dis simplement No 1, parce que comme tout le monde l'a constaté, les spéciaux ont été si rares que cela me semble une anomalie que de spécifier une classe que la masse des fabricants paraît incapable d'atteindre. Comme nous sommes obligés de faire nos remarques sur les produits tels qu'ils nous arrivent, il se peut qu'elles ne soient pas toujours trouvées absolument justes, d'autant plus qu'il nous est difficile dans bien des cas de déterminer la cause de certains défauts quand nous examinons les produits sans connaître les conditions de fabrication.

Prenons par exemple un lot de beurre qui a souffert de la chaleur dans une chambre pas assez froide, ou durant le transport; la texture de ce beurre paraîtra faible. Comme le beurre à texture faible est généralement dû à un manque de refroidissement de la matière grasse avant le barattage ou pour le malaxage, il s'en suivra que l'on pourra conseiller de baratter la crème plus froide et de malaxer le beurre plus ferme, quand ces deux points auront pu être faits en bonne condition.

Ce rapport et les inspecteurs:—Il ne faut pas oublier non plus que ce rapport ne doit pas primer sur les instructions des Inspecteurs qui sont désignés pour donner des conseils avec plus de précision. Mais, comme ces Inspecteurs ne peuvent pas être tous partout en même temps, il arrive que leur visite peut être espacée de quelques semaines. C'est entre ces visites que le rapport rendra de grands services, si on veut s'en servir comme guide. Autrement, si l'on se contente seulement de faire accepter son produit dans le No 1, sans travailler à faire mieux, pour le porter dans une classe supérieure, le niveau de la qualité baissera, telle que la chose semble déjà se produire.

GEORGES CAYER,

Classificateur-surveillant.

Grains

Nos vaches fait bonne figure à l'exposition d'été de choix et a remporté de beaux prix. Il a porté le premier concours pour les Rivière, Québec, Sons, de Howick, Excelsior.

Nos correspondants ont donné un excellent avis aussi de n'écrire pas à l'éditeur pour envoyer aussi que regret de les retourner une belle série de comté de Bonaventure général trop pâle.

Il ne faut pas maugréer son ton de tout autre comté.

L'Almanach annuel, dont nous sommes évidemment imbus. Franciscains lui-même bien involontairement page de notre édition 18 nous faisaient tingué, auteur de voleurs de pommes.

A cause de la de la spirituelle bardé. Que tous de Gubbio nous et méfait.

Nos pages—quelque peu ce magazine est un peu aux nombreux nos amis. Nous de bétail, et des puissants moyen de connaître à tous la bête de somme pas toujours trou. Cela facilite la création de l'émulation. Les journaux ces rapports, mais que celle de nos multiples besoins noms et adresses revue, le magazine puisque très général. Le journal pa



LE RADIO, Ingénieur de radi

Explication

Maintenant que s'échappent du filame. comprendre tout ce qu'il faut de la leuse propriété qu'a le plus important d'un appareil de transmission vide remplit trois rôles détecteur parce que le à l'oreille qu'après avment faibles et il faut sert d'oscillateur, par fréquence. Il faudra oscillations à cause de verrons plus loin. Av pouvons faire une visi ce que s'y passe. Elle est généralement